

remplace la version: 2 / Version: 3 / CH CH

Date de révision:

01.03.2023

Date d'impression 25.08.23

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher floor standard

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG General-Guisan-Strasse 6

CH-6300 Zua

No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10 No. Fax +41 (0) 41 229 40 13

www.drweigert.ch

# Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### **Fabricant:**

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85 20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0 No. Fax +49 40 789 60 120

www.drweigert.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement** 

Attention



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diène, Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

No. CAS 68411-30-3 No. EINECS 270-115-0

Numéro 01-2119489428-22

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Aquatic Chronic 3 H412

sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5 No. EINECS 239-854-6

Numéro 01-2119489411-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

sodium lauryl ether sulfate

No. CAS 68891-38-3 No. EINECS 500-234-8

Numéro 01-2119488639-16

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 Skin Irrit. 2 H315



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318 >= 10 % Eye Irrit. 2 H319 >= 5 < 10 %

phosphate trisodique

No. CAS 10101-89-0 No. EINECS 231-509-8 Numéro 02-2119752908-24

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Irrit. 2
 H319

 STOT SE 3
 H335

(R)-p-mentha-1,8-diène

No. CAS 5989-27-5 No. EINECS 227-813-5

Concentration < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226
Asp. Tox. 1 H304
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1B H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 3 H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

No. CAS 112-34-5 No. EINECS 203-961-6

Numéro 01-2119475104-44

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

#### **Autres données**

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.



Version: 3 / CH remplace la version: 2 /

CH

Date de révision: 01.03.2023

Date d'impression 25.08.23

### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

## En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### **Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles

**TRGS 510** 

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

(R)-p-mentha-1,8-diène

 Liste
 SUVA

 Type
 MAK

 Valeur
 40 mg/m³ 7 ppm(V)

 Valeur limite à courte terme
 80 mg/m³ 14 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: S SSc; LeberKT AN

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 67 mg/m³ 10 ppm(V) Valeur limite à courte terme 101 mg/m³ 15 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Liste IOELV

Type IOELV

Valeur 67,5 mg/m³ 10 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 101,2 mg/m³ 15 ppm(V)

### **Autres données**

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de guitter le travail.

### **Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### **Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide jaune clair Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation non déterminé **Limite inférieure et supérieure d'explosion**Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 13

Viscosité

dynamique



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

Valeur < 10 mPa.s

température 20 °C

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,11 g/cm³

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

**Autres données** 

Aucun(e) n'est connu(e).

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

**Exposition unique** 

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

### Indications générales

non déterminé

### Toxicité pour les poissons (Composants)

sodium lauryl ether sulfate

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

CL 50 7,1 mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OCDE 203

Source REACH registration dossier

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 1 à 10 mg/l

Durée d'exposition 96 h

### Toxicité pour les daphnies (Composants)

sodium lauryl ether sulfate

Espèces Daphnia magna

CE50 7,4 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 202

Source REACH registration dossier

sulfonate d'alkylbenzène de sodium

Espèces Daphnia magna

CE50 > 10 mg/l

Durée d'exposition 48 h

### Toxicité pour les algues (Composants)

sodium lauryl ether sulfate

Espèces Scenedesmus subspicatus

CE50 27,7 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 201

Source REACH registration dossier

### Toxicité pour les bactéries (Composants)

sodium lauryl ether sulfate

Espèces Pseudomonas putida

CE 10 > 10 g/l

méthode DIN 38412, partie 8

Source REACH registration dossier

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

#### 12.4. Mobilité dans le sol

## Indications générales

non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances

dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

### **Emballages contaminés**

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### **Autres informations**



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

# 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

phosphates

moins de 5 %:

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques

**Autres ingrédients** 

(R)-p-mentha-1,8-diène, citral

### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de WGK 2

l'eau (Allemagne)

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)

conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

COV

COV (CH) 2,15 % COV (CE) 0 %

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë. Catégorie 4

Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1



Version: 3 / CH remplace la version: 2 / Date de révision: Date d'impression 01.03.2023 25.08.23

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

Asp. Tox. 1

Eye Dam. 1

Eye Irrit. 2

Flam. Liq. 3

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1B

Danger par aspiration, Catégorie 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Irritation oculaire, Catégorie 2

Liquide inflammable, Catégorie 3

Irritation cutanée, Catégorie 2

Sensibilisation cutanée. Catégorie 1B

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT

un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container CAS: Chemical Abstracts Service VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by

the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution) ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations EU: European Union

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.